

"2 Heures de la Chinelle – épreuve R.M.T" 8 AOÛT 2020

COURSE VINTAGE & COURSE EVOLUTION

REGLEMENT PARTICULIER

ASBL LA CHINELLE ZI de la voie Cuivrée 6 – 5503 SORINNES (Belgique)

TEL : 082/ 21.31.30 – FAX : 082/21.31.37 secretariat@lachinelle.be – www.lachinelle.be

En prélude à la « CHINELLE 2020 », l'asbl « La Chinelle » a le plaisir de vous inviter à assister ou, mieux encore, à participer, à la 24ème épreuve RMT HISTORIQUE. Deux courses de 2 heures sont programmées le samedi 8 août 2020, en une manche de 2 heures chacune.

2H Vintage ;pour 1 ou 2 motos jusqu'aux modèles 1982. Un des deux pilotes devra avoir fêté son 35ème anniversaire avant le jour de l'épreuve.

2H Evolution ;pour 1 ou 2 motos de 1983 jusqu'aux modèles 1989, avec 1 ou 2 pilotes. Il n'existe aucune imposition quant à l'âge des pilotes pour cette catégorie. Les équipages seront composés de pilotes âgés de 16 ans au moins, excepté pour les détenteurs d'une licence cross délivrée par la F.M.B (FMWB ou VMBB), admis dès 15 ans en catégories 80cc, 125cc et 250cc.

Tant en Evo qu'en Vintage, l'organisateur se réserve le droit d'accepter un équipage n'ayant pas l'âge requis ou une moto ne correspondant pas aux critères. Ceux-ci pourraient être acceptés dans la catégorie hors classement.

Les équipages seront composés d'un ou deux pilotes et d'une ou de deux moto(s) répondant aux critères de la course pour laquelle l'équipage est inscrit.

CLASSEMENT

Les classements seront établis de la manière suivante :

● VINTAGE, un classement distinct sera prévu selon l'année de la moto la plus récente de l'équipage.

V1 : motos construites entre le 01/01/1978 et 31/12/1982

V2 : motos construites entre le 01/01/1974 et 31/12/1977

V3 : motos construites avant le 31/12/1973

un prix sera remis au plus vieux pilote toute catégorie VINTAGE confondue

● EVOLUTION :

E1 : Jusque 1989

● VINTAGE ET EVOLUTION :

Meilleur Père - fils

Girls

HORAIRE

Contrôle technique Vendredi de 18h00 à 21h00 dans le chapiteau paddock historique.

Contrôle technique Samedi de 7h00 à 8h00

Essais Vintage et Évolution de 8h00 à 9h15

Course 2h Vintage de 10h15 – 12h15

Course 2h Evolution de 17h00 – 19h00

Remise de prix Vintage et Evo : 19h30

MOTOS

Les pneus cross ou enduro seront autorisés. Les motos devront avoir un aspect proche de l'origine.

La machine devra être munie de 2 plaques latérale et d'une plaque avant réglementaire.

L'organisateur remettra 3 disques numéros par moto après le contrôle technique.

Le port d'un équipement cross ou enduro est obligatoire. Casque répondant au norme E,

ENGAGEMENT

Le droit d'inscription est fixé à 90,00 € par équipage et par catégorie;

150,00 € pour le même équipage qui s'inscrit dans les deux catégories.

L'inscription se fait sur le site internet, pour le 15 juillet au plus tard. Attention, le nombre de place est limité. Veuillez donc à vous inscrire au plus vite.

Afin de réduire fortement le temps d'attente au secrétariat de Surice, chaque participant devra, lors de l'inscription sur internet télécharger sa licence ou, si celui-ci n'est pas licencié, demander une licence "une manifestation" (30,00 €) directement sur le site de la FMWB via l'application magelan (<http://fmb-bmb.magelan.be>) + adhésion au club (5,00 €).

Il sera toujours possible de prendre cette licence "une manifestation" au secrétariat de Surice auprès de l'économe de la FMB, mais 15€ supplémentaires vous seront demandés! Nous voulons limiter un maximum les demandes de licence jour-j afin de réduire les files d'attente au secrétariat.

CHAQUE PILOTE DEVRA SE PRÉSENTER AU SECRÉTARIAT POUR LE RETRAIT DE SON BRACELET DE COURSE, ainsi que pour faire valider sa licence FMB

A nous envoyer impérativement par mail (secretariat@lachine.be) ou par courrier (Eventsee, ZI de la Voie Cuivrée, 6 – 5503 Sorinnes – Belgique) : **NOUVEAU DEPUIS 2018 certificat aptitude à la pratique de la moto (attestation médicale) + copie de carte d'identité de chaque pilote**

Le paiement complet de l'inscription se fait lors de l'inscription sur internet et NON PAS au secrétariat de Surice

Le Comité organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription d'un équipage, sans avoir à justifier cette décision.

Une fois le dossier complet et en ordre de paiement, chaque engagement sera confirmé et figurera sur le site « www.lachinelle.be ». Cette confirmation précisera le numéro de course attribué.

Le nombre d'équipages est limité à 75 par catégorie. Ne tardez pas pour rentrer votre bulletin d'engagement afin d'être parmi les heureux élus.

Par leur inscription, les concurrents s'engagent à se conformer au règlement, en acceptant toutes les clauses et s'interdisent ainsi tout recours envers les organisateurs.

Les concurrents s'engagent également à respecter les décisions prises par les organisateurs et reconnaissent comme seule juridiction sportive celle établie par le Code Sportif F.M.B.

PARCOURS et DÉPART

Une portion du tracé de la « CHINELLE 2020 » sera adaptée pour les motos « HISTORIQUES » et aura une longueur de plus ou moins 3.000 mètres. Le circuit pourra être modifié par l'organisateur, avant ou après le départ de l'épreuve (conditions climatiques et nombres d'engagés). **L'ordre de départ sur la grille sera en fonction du résultat chronométrique réalisé durant les entraînements.**

Le 1er essai chrono se fera au départ des stands et après autorisation du commissaire responsable.

le départ des stands vers la ligne de départ officiel sera effectué en convoi précédé d'un marchal après ordre d'un commissaire. (Vers 10h pour la catégorie vintage et 16h45 pour la catégorie evolution)

L'ordre de départ style "Le Mans" se fera sur l'esplanade.

- Pour la course des VINTAGE : Le départ se fera au coup de fusil, style le Mans, moteur en MARCHE (si désiré), une personne de l'équipe tiendra la machine par le garde boue arrière.
- Pour la course des EVO : le départ se fera au coup de fusil, style Le Mans, moteur à **L'ARRÊT** une personne de l'équipe tiendra la machine par le garde-boue arrière.

Tant pour les EVO que les VINTAGE, le pilote devra mettre sa moto en marche LUI MÊME. toutes motos mises en route par une autre personne que le pilote sera pénalisé. Pour chaque départ le démarrage a la poussette sera INTERDIT, sauf après le départ et après autorisation du directeur de course, le démarrage a la poussette sera autorisé. Il est interdit aux pilote de rouler 2h consécutive, il devra obligatoirement effectuer 3 passages au stand. Des contrôles spécifiques seront effectués. 1 passage non effectué = 1 tour de pénalité.

STANDS et PARKING

Le secrétariat sera accessible le vendredi 7 août 2020 de 9h00 à 20h00 et le samedi 8 août 2020 de 07h00 à 9h45 au club de foot de Surice. L'accès aux stands sera autorisé uniquement aux

équipages munis des documents administratifs (REÇUS AU SECRÉTARIAT) sur la place de Surice . Il ne sera PAS possible d'accéder au site SANS ces documents !

Il est prévu par équipage, 2 "pass véhicule" pour le paddock historique.

Par facilité pour l'accès au parking, nous instaurons un code couleur pour les véhicules des équipages "HISTORIQUES".

ASSISTANCE DANS LES STANDS

Les personnes admises dans les stands se limiteront aux pilotes et a 2 mécaniciens. Attention une piste de décélération est prévue La limite de 30 km/h dans cette zone devra être respectée et sera contrôlée à l'aide d'un speedgun et annoncée par un panneau indicateur de vitesse réelle pendant toute la durée de la course. Toutes infractions sera pénalisées d'un tour.

Un tapis environnement, **que vous devez apporter**, est obligatoire, sur lequel devront s'effectuer impérativement toutes réparations et ravitaillements. Sous peine d'une pénalité d'1 tour.

Il ne pourra jamais y avoir plus de 20 litres de carburant par équipage en stock dans l'enceinte réservée aux équipages

RÉPARATION

Les réparations devront être effectuée dans les stands, en cas de panne sur le circuit soit la moto est réparée sur place (les outils seront amenés par le mécanicien) soit le pilote aidé de son équipier ou de toute autre personne pourront ramener la moto au stand **EN POUSSANT** dans le sens de la course. Traction avec l'aide d'un véhicule à moteur (quad...) sera interdite.

Changement de pilote

Tout changement de pilote devra s'effectuer dans le stand. CAS PARTICULIER: le pilote ayant été accidenté sur le circuit pourra être remplacé par son équipier à l'endroit où l'accident a eu lieu. ce remplacement se fera toujours après avis du directeur de course.

PÉNALISATION

Ravitaillement moteur en marche : 1er infraction 2 tours, 2e infraction exclusion

Ravitaillement en dehors des stands : 2 tours

Au départ mise en marche de la moto par une autre personne que le pilote : 2 tours

Démarrage à la poussette avant signal du directeur de course : 2 tours

REMISE DES PRIX

La remise des prix se déroulera le samedi 8 août 2020 à 19h30.

Par respect, pour l'organisation et les bénévoles, merci d'être présent à la remise des prix.

RÉCLAMATIONS

Les réclamations éventuelles devront être déposées par un coureur participant à l'épreuve ou son manager. Toute réclamation doit être déposée par écrit dans les mains du directeur de course dans les délais fixés ci-après accompagnée d'une **caution** de 115,00 €, remboursée au réclamant si sa réclamation s'avère fondée par la Commission Sportive de la F.M.B.

Les réclamations concernant la conformité des machines ou le classement devront être déposées dans la demi-heure qui suit l'affichage des résultats de l'épreuve. Les réclamations collectives ne seront pas acceptées.

Par leur inscription les concurrent s'engagent à se conformer au règlement en acceptant toutes les clauses. Ils s'engagent également à respecter les décisions prises par les organisateurs.

Si l'épreuve ne pouvait avoir lieu pour cas de force majeure les organisateurs ne pourront être tenu pour responsable vis à vis des concurrents.

Nous comptons comme toujours sur votre sportivité et votre fair play !

bon amusement à tous!